

HOUSE OF _____
ENTREPRENEURSHIP

powered by the Luxembourg Chamber of Commerce



FR

Le parcours du créateur d'entreprise

AU LUXEMBOURG



1



2



3



4



CHECKLIST

La présente checklist se rapporte aux métiers de nature commerciale. D'autres qualifications, garanties ou assurances peuvent être requises selon la nature de l'activité exercée. Afin de connaître la liste des documents à joindre à votre demande, contactez-nous via info@houseofentrepreneurship.lu ou participez à notre atelier « Le parcours du créateur d'entreprise ».

A. RÉSIDENT(E) DEPUIS + DE 10 ANS

Formulaire principal

- formulaire « demande d'autorisation d'établissement » rempli

Preuves d'honorabilité

- extrait de casier judiciaire luxembourgeois récent (Bulletin n°3)
- formulaire « déclaration sur l'honneur » rempli

Preuve d'établissement fixe

- soit copie du contrat de bail ou équivalent
soit certificat de résidence (si pertinent)

Autres annexes

- copie de la carte d'identité ou du titre de séjour¹
- preuve de paiement de la taxe administrative de 24 euros par dossier
- acte constitutif si disponible ou, à défaut, projet de statuts (sociétés uniquement)³

B. RÉSIDENT(E) DEPUIS - DE 10 ANS OU NON-RÉSIDENT(E)

Formulaire principal

- formulaire « demande d'autorisation d'établissement » rempli

Preuves d'honorabilité

- extrait(s) de casier judiciaire du/des pays de résidence des 10 dernières années, de date récente
- déclaration notariée de non-faillite
- formulaire « déclaration sur l'honneur » rempli

Preuve d'établissement fixe

- soit copie du contrat de bail ou équivalent
soit certificat de résidence (si pertinent)

Autres annexes

- copie de la carte d'identité ou du titre de séjour¹
- preuve de paiement de la taxe administrative de 24 euros par dossier
- acte constitutif si disponible ou, à défaut, projet de statuts (sociétés uniquement)³

¹ Virement de 24 euros sur le compte CCP LU09 1111 7026 5281 0000, code BIC: CCPLULLL du bureau de Diekirch - recette, avec la mention: «autorisation de commerce».

² Le ressortissant de pays tiers (hors UE) qui souhaite s'installer au Luxembourg pour une durée supérieure à 3 mois pour y exercer une activité indépendante doit suivre une procédure spécifique. Organisme de contact: Direction de l'immigration - Service des étrangers.

³ La plupart des sociétés, sauf la Sàrl-s, devront être constituées devant un notaire. C'est lui qui se chargera de l'enregistrement de la société au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

RÉCAPITULATIF

La procédure d'obtention en autorisation d'établissement peut avoir un délai variable selon la forme juridique choisie et la nature de l'activité concernée. En effet, des procédures supplémentaires peuvent intervenir.



Autorisation d'établissement
Ministère de l'Economie



+/- 1 à 4 semaines *

Obtention de l'autorisation d'établissement finale après remise du dossier complet auprès du Ministère de l'Economie (voir check-list ci-contre)



1



Immatriculation
LBR



+/- 24 heures *

Enregistrement de la société auprès du Luxembourg Business Registers (LBR) selon la nature de l'activité
www.lbr.lu



2



Affiliation
CCSS



+/- 1 semaine *

Obtention du courrier de confirmation d'affiliation à la sécurité sociale après inscription auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS)
www.ccss.lu



3



Immatriculation
AED



+/- 2 à 4 semaines *

Déclaration initiale auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) et obtention d'un numéro de TVA ou adoption du régime de franchise
pfi.public.lu



4

* Délais variables donnés à titre indicatif

1

AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENT



LOI MODIFIÉE DU 2 SEPTEMBRE 2011*



Activités à base commerciale ou industrielle

Exemples :

commerçant, agent de voyages, restaurateur-cafetier, agent immobilier, transporteur



Professions libérales

Exemples :

architecte, ingénieur-conseil, expert-comptable



Professions artisanales

Exemples :

boulangier, coiffeur, mécanicien, traiteur

LES PRÉREQUIS POUR S'ÉTABLIR AU LUXEMBOURG



- **Honorabilité professionnelle**
- **Qualification professionnelle** correspondant à l'activité visée
- **Établissement au Luxembourg**
- **Gestion** effective et permanente de l'entreprise **par le détenteur de l'autorisation** d'établissement
- **Conformité aux obligations fiscales et sociales**

FOCUS SUR L'HONORABILITÉ PROFESSIONNELLE

- **Extrait(s) de casier judiciaire** du ou des pays dans lequel/lesquels le demandeur a résidé les 10 dernières années
- **Déclaration notariée de non-faillite** pour les non-résidents ou résidents **depuis moins de 10 ans**
- Formulaire « **déclaration sur l'honneur** »

FOCUS SUR L'ÉTABLISSEMENT FIXE ET LA GESTION EFFECTIVE

- **Installation matérielle appropriée** à la nature et à la dimension de l'activité poursuivie
- **Présence régulière du détenteur de l'autorisation sur place** pour assurer la direction et gestion journalière
- **Lien réel** entre le détenteur de l'autorisation et l'entreprise

* Loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, version consolidée de la loi disponible sur www.cc.lu

2

LE CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE



**ENTREPRISE
INDIVIDUELLE
OU SOCIÉTÉ ?**

Réflexions préliminaires

- **Quelle forme juridique choisir** selon que je veuille exercer seul ou en association ?
- **Qu'en est-il de l'imposition** selon la forme juridique choisie ?
- **Ai-je les compétences requises** pour gérer une entreprise ?
- **Quelles seraient mes responsabilités et obligations légales** de dirigeant ?

	Entreprise individuelle	Société à responsabilité limitée	Société à responsabilité limitée simplifiée
Constitution	N/A	Acte notarié	Acte sous seing privé
Personnalité juridique	Pas de personnalité juridique distincte	Personnalité juridique distincte	Personnalité juridique distincte
Capital minimum	N/A	12.000€	entre 1€ et 11.999€
Obligation légale envers le RCSL	Publication de la déclaration annuelle > 100.000 €	Déposition et publication des comptes annuels	Déposition et publication des comptes annuels
Imposition	IR ICC (activité commerciale)	IRC ICC IF	IRC ICC IF

3

AFFILIATIONS PRINCIPALES



ACTIVATION DE L'AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENT



LUXEMBOURG
BUSINESS
REGISTERS

Luxembourg Business Registers

- Immatriculation au RCS de toute activité visée par la loi du 19 décembre 2002 (Dépôt en ligne)
- Enregistrement des bénéficiaires effectifs au RBE



Centre Commun de la Sécurité Sociale

- Affiliation de l'indépendant ou du gérant/administrateur
- Affiliation des employés



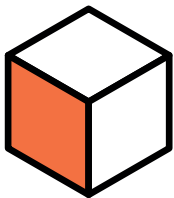
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration de l'enregistrement,
des domaines et de la TVA

Administration de l'Enregistrement et des Domaines

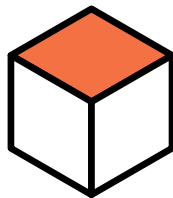
- Déclaration initiale personne physique ou morale et obtention de numéro de TVA
- Choix du régime

COUVERTURE SOCIALE

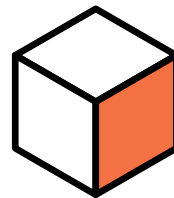
A propos des contributions sociales



Part des charges sociales de l'ordre de 25% sur le salaire minimum luxembourgeois



Adaptation des contributions possible si les revenus diffèrent de l'assiette standard



Exemption possible si les revenus sont inférieurs à 1/3 du salaire social minimum



La **sécurité sociale** permet aux **saliariés** et aux **indépendants** d'être assurés en cas de maladie, d'accident du travail et de maladie professionnelle, de maternité, de pension, d'invalidité et de dépendance.

4

IMPOSITION AU LUXEMBOURG



ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU SOCIÉTÉ?

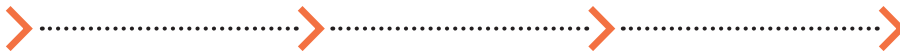


**Société =
personne morale**

— Impôt sur le revenu des collectivités (IRC) : 16,05 % sur le bénéfice si bénéfice < 175.000€/an (taux augmenté à 18,19% si bénéfice > 175.000€/an) (contribution pour le fonds pour l'emploi incluse)

— Impôt commercial communal (ICC) : entre 6 % et 12 % selon la commune (à partir de 17.500€ de bénéfice par an)

— Impôt sur la fortune minimum : dépend de la structure et de la taille du bilan (varie entre 535€ et 32.100€)



**Entreprise individuelle
= personne physique**

— Impôt sur le revenu (IR) : de 0% à 42%

— Impôt commercial communal (ICC) : entre 6 % et 12 % selon la commune (à partir de 40.000€ de revenu imposable par an), pas pour les professions libérales

La House of Entrepreneurship et ses partenaires vous proposent :

- Conseils personnalisés en fonction de vos besoins tout au long de votre parcours entrepreneurial
- Workshops gratuits sur divers thèmes : création & cadre réglementaire, développement, financement, digitalisation
- Accès au financement & aides étatiques
- Networking & rencontres avec des experts

Liens utiles

- www.guichet.lu
- www.cc.lu
- www.ccss.lu
- pfi.public.lu
- www.impotsdirects.public.lu
- www.lbr.lu



HOUSE OF **ENTREPRENEURSHIP**

powered by the Luxembourg Chamber of Commerce

Infopoint & Community :

www.houseofentrepreneurship.lu

Helpline: **(+352) 42 39 39 330**

Formulaire de contact en ligne :

<https://www.houseofentrepreneurship.lu/vous-avez-un-projet-contactez-nous/>

Clause de non-responsabilité: même si les informations contenues dans la présente brochure, élaborée par la House of Entrepreneurship, ont été rédigées avec le plus grand soin, elles présentent un caractère purement indicatif et ne peuvent, en conséquence, engager la responsabilité de leur auteur, en raison de leur éventuelle imprécision ou inexactitude. Les informations qu'elle contient n'ont pas vocation à fournir une réponse exhaustive et ne peuvent pas remplacer une consultation approfondie. Des versions actualisées seront régulièrement postées sur le site www.cc.lu.

une initiative de



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

En partenariat avec : 1535°, ADEM, Administration de l'Environnement, Chambre des Métiers, Digital Lëtzebuerg, guichet.lu, ITM, IPIL, LBAN, LBR, Luxinnovation, MC, nyuko, Paul Wurth InCub, SNCI, Technoport, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Ministère de la Santé, Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, CFUE, Betriber & Umwelt, LIST. Et en collaboration avec de nombreux acteurs.